



SYNDICAT INTERREGIONAL FINANCES FLANDRES – ARTOIS – PICARDIE

BOURSE DU TRAVAIL
254 BOULEVARD DE L'USINE 59800 LILLE
Tél. : 06 70 90 74 32 / Email : cfdtsiffap@free.fr

UTI Lille, le 14 juin 2016

PPCR : calculez vos gains indiciaires !

Avec la hausse de la valeur du point d'indice et la mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), les agents publics s'interrogent sur l'évolution de leur rémunération et de leur déroulement de carrière. Ils obtiendront facilement des réponses grâce au mini-espace "**Ma rému**" que le ministère de la Fonction publique vient de mettre en ligne, ce 13 juin, sur son site internet.

Ils y trouveront **un calculateur** qui leur permettra de savoir de combien leur traitement indiciaire augmentera le **1er juillet 2016 et le 1er février 2017** avec la hausse de la valeur du point d'indice. Pour cela, ils devront simplement saisir leur **indice majoré** figurant sur leur **fiche de paie**.

La rubrique passe également à la loupe, pour chacune des grandes familles de métiers et chaque catégorie (A,B et C), les effets de l'application du protocole PPCR. Les nouvelles grilles indiciaires et le calendrier de leur mise en œuvre sont précisés. Chacune des autres mesures prévues dans le cadre de PPCR est également expliquée: la transformation d'une partie des primes en points, les évolutions concernant les règles de l'avancement de grade, l'amélioration de la transparence en matière de recrutement, la réduction des obstacles à la mobilité entre les trois fonctions publiques...

Les agents pourront aussi retrouver le texte du protocole PPCR et les 45 décrets d'application déjà publiés - en sachant que les autres décrets seront mis en ligne au fur et à mesure de leur publication.

"Ma rému" sera mise à jour régulièrement pour prendre en compte l'entrée en vigueur progressive, jusqu'en 2020 des mesures du protocole PPCR.